



Compté piraté? ai-je le droit à l'action judiciaire?

Par **Applefun**, le **01/09/2010** à **20:37**

Bonjour,

Il y a quelques jours, mon compte World of Warcraft (WoW) a été compromis. Ce jeu est un jeu à base d'abonnement et donc il faut payer tous les mois. J'ai appelé le service proposé par le jeu pour récupérer un compte perdu. Ils m'ont dit que la personne qui avait piraté mon compte devait me connaître, vu comme elle était passée par ma question secrète. Quand il avait enfin accès à mon compte, il a supprimé mon abonnement, changé mon mot de passe et changer l'adresse email du compte. Le lendemain je me suis réveillé en voulant voir si World of Warcraft m'avait rendu mon compte, et donc suis allé sur ma messagerie SFR. Mon compte email avait été bloqué à cause de tentatives répétitives en échec. Je me suis ensuite connecté sur mes deux comptes msn. Les deux ont subi un changement de mot de passe. Depuis j'ai récupéré mon compte WoW et changé le mot de passe pour mon adresse SFR, mais on peut toujours regarder mes emails.

Récemment, une ex compagne m'a avoué que c'était elle qui avait tout piraté, et qu'elle ne comptait pas me rendre ce qu'elle me devait. Donc j'ai fait quelques recherches sur internet et j'ai trouvé dans le code pénale (article 323-1)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418316&cidTexte=LEGIT>

. Donc je suis parti à la brigade signaler cette infraction, seulement pour qu'on me répond qu'à part si j'hébergeais un grand serveur important, qu'ils ne pouvaient pas faire grande chose. Pourtant, à mes yeux, elle a fait quelque chose d'illégale et j'ai donc le droit à l'action judiciaire. Pouvez-vous peut-être me conseiller sur ce que je peux et ne peux pas faire dans ce cas là? Merci beaucoup.